



Commune municipale Orvin

La Charrière 6, 2534 Orvin

+41 (0)32 358 01 80

administration@orvin.ch

www.orvin.ch

Orvin, le 23 mai 2025

Ordre du jour de l'assemblée municipale du mercredi 25 juin 2025 à 20h00 à la halle de gymnastique d'Orvin

1. Elections des scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2024
3. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation et de son annexe I (commissions municipales) afin d'ajouter la commission d'école
4. Communications du conseil municipal
5. Divers

A l'issue de cette assemblée, nous invitons les citoyens à partager le verre de l'amitié avec l'exécutif municipal.

Les comptes et le bilan 2024 ainsi que le règlement mentionné au point 3 sont déposés au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conseil municipal